



Suspension a titre conservatoire 4 mois

Par **laurent henri**, le **03/11/2008** à **23:38**

un instituteur est a titre conservatoire suspendu des ses fonctions pendant 4 mois§
Il conserve son traitement .

Mais dans le courrier qui lui est adressé il n'y a aucune explication, aucune justification. Il ignore les raisons de cette décision de l'inspecteur académique de son département.
Est ce légal?

merci

Par **Tisuisse**, le **03/11/2008** à **23:49**

Si la raison ne figure pas sur l'arrêté de l'IA (et c'est légal), l'instit, lui, le sait.
Malheureusement et le cas n'est pas isolé. Qu'en pensent les syndicats ?

Par **laurent henri**, le **04/11/2008** à **01:07**

merci e la réponse
mais je suis étonné car on m'a dit précisément qu'il fallait indiquer pourquoi je rentrais dans cette suspension.
Et l'instit en plus (c'est a dire moi) ne le sais franchement pas!
Je suis dans deux établissement

Un IME l'après midi et un collège le matin pour des enfants handicapés.

Mon poste administratif est l'IME.

Je ne suis pas inscrit dans le collège même si j'y fais des heures.

L'an dernier mes heures supp n'ont pas été payées (contrairement à une collègue qui fait le même boulot que moi mais dont le poste administratif est sur le collège). Cette année on me demande de faire les heures encore (toujours non payées) mais on me refuse de me l'indiquer par écrit. J'ai refusé tant que je n'aurais pas de demande écrite. Et je suis maintenant suspendu à partir de la rentrée ici le 5 nov.

Mais la demande d'avoir les ordres par écrit ne justifie pas une suspension.

Donc l'institut ici ne sait pas du tout pourquoi il est suspendu.

Par **Tisuisse**, le **04/11/2008** à **07:24**

Je pense qu'il faut saisir les syndicats pour que ces derniers interviennent auprès de l'IA.